

Notre Dame-des-Landes : nouveau sursis

La société AGO (groupe Vinci) n'a pas obtenu le rejet de pourvoi de plusieurs propriétaires menacés d'expulsion sur la zone du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Erwan Le Moigne

La Cour de cassation attend, en ne prononçant aucune décision, ont expliqué ce jeudi les avocats Erwan Le Moigne et Etienne Boittin. Ils estiment que la décision est favorable aux intérêts des expropriés. « Elle sanctionne la volonté de la société AGO de "passer en force" sans laisser le temps aux juridictions saisies de statuer ».

<http://www.media-web.fr/notre-dame-des-landes-nouveau-sursis-80-101-940.html>

Notre-Dame-des-Landes : les opposants gagnent un répit d'un an et demi

Par Erwan Manac'h - 4 février 2013 Politis

La Cour de cassation vient d'accorder un délai d'au moins 18 mois aux opposants au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Une heureuse surprise pour les défenseurs du bocage.

L'embourbement du gouvernement Ayrault dans la zone humide de Notre-Dame-des-Landes n'est pas près de se dénouer. Nouveau fait majeur dans la bagarre qui oppose Vinci aux paysans menacés d'expulsion, mardi 29 janvier, la Cour de cassation a décidé... de ne rien décider. Elle attendra que tous les recours administratifs soient jugés pour examiner un pourvoi formé par les occupants de la zone d'aménagement différé contre leur expropriation (lire les arrêts de la Cour de cassation sur Reporterre).

Ces derniers ont saisi le juge administratif en octobre 2011 pour faire annuler l'arrêt de cessibilité (liste préfectorale des parcelles qui doivent être expropriées) qui les concerne. Ce recours a été débouté en décembre 2012 par le tribunal administratif de Nantes, mais il fera l'objet d'un appel, voire ultérieurement si besoin d'un recours devant le Conseil d'État.

Une quinzaine de fermes doivent encore être détruites

En attendant, le concessionnaire Aéroport du Grand-Ouest (Vinci), qui doit acquérir les terrains convoités, devra patienter. Les expulsions sont donc retardées pour la quinzaine de fermes qui doivent encore être détruites. Et ce, pour une période de 18 mois à deux ans, selon les estimations des opposants et leurs avocats. « C'est une surprise, explique Dominique Fresneau, coprésident de l'Acipa, une association d'habitants et d'exploitants menacés d'expulsion. Jusqu'à présent le projet avançait malgré tous nos recours. »

Sur le web :

- Notre Dame des Landes : les opposants remportent une victoire judiciaire (Reporterre)

Cet arrêt ne protège pas pour autant les occupations illégales installées dans des cabanes et des fermes expulsées, sur la Zone d'aménagement différé (Zad) visé par le projet d'aéroport. Le face-à-face entre opposants et forces de l'ordre, qui dure depuis le 17 novembre, devrait donc se poursuivre, alors qu'une « trêve » est encore théoriquement à l'œuvre jusqu'au mois de mars dans le cadre des travaux de la « commission de dialogue ».

« Le pouvoir joue l'apaisement, il n'y a pas de pression de la préfecture centrale, raconte Dominique Fresneau. Les contrôles systématiques embêtent surtout les locaux qui doivent circuler

pour travailler sur leurs terres. C'est une stratégie qui vise à installer un climat malsain, mais il n'y a pas d'affrontements. »

Embarras de François Hollande

Sur le plan politique, le dossier reste un véritable borbier pour la majorité. Interviewé, mercredi 30 janvier par l'Express, Nicolas Hulot, « envoyé spécial de François Hollande pour la préservation de la planète », décrivait un Président « embarrassé » sur la question.

« Concernant la pertinence du projet, je ne suis pas certain que le Président en soit convaincu, mais il ne peut pas désavouer son Premier ministre. Nous avons en France un déficit démocratique ; nous ne savons pas organiser des débats publics dignes de ce nom », jugeait-il.

L'embarrassante épreuve de force devra donc encore durer au moins un an et demi. Un marathon que les opposants comptent mettre à profit pour organiser et densifier une mobilisation « lourde, ardue, mais que nous avons tous ici à cœur », confie Dominique Fresneau.

<http://www.politis.fr/Notre-Dame-des-Landes-les,20845.html>
Notre Dame des Landes : les opposants remportent une victoire judiciaire

La Cour de Cassation vient de rendre un arrêt qui empêche les expropriations à Notre Dame des Landes. Elles ne pourraient avoir lieu qu'au terme des recours juridiques engagés à leur propos. Cette décision est un revers important pour les promoteurs de l'aéroport.

Reporterre publie le texte des arrêts de la Cour.

Erwan Le Moigne et Etienne Boittin - 1er février 2013

En octobre 2011, des propriétaires de terres et exploitations agricoles impactés par le projet aéroportuaire de Notre Dame des Landes ont saisi le Juge administratif d'une demande d'annulation de l'arrêté de cessibilité (acte élaboré par le Préfet consistant à lister les parcelles expropriables).

Le 18 janvier 2012, le Juge de l'expropriation a rendu des ordonnances prononçant l'expropriation de propriétaires de terres et exploitations agricoles dans le cadre du projet aéroportuaire de Notre Dame des Landes.

Les propriétaires et les exploitants ont formé un pourvoi en cassation contre cette ordonnance, il ressort de cette procédure :

- Les expropriés ont notamment demandé la cassation (annulation) des ordonnances d'expropriation pour des motifs de procédure qui dépendent de l'issue du recours à l'encontre de l'arrêté de cessibilité,
- La société AGO, concessionnaire désigné au titre du projet aéroportuaire, a sollicité le rejet immédiat du pourvoi, sans attendre l'issue du recours contre l'arrêté de cessibilité.

En décembre 2012, le Tribunal administratif de Nantes n'a pas annulé l'arrêté de cessibilité. Il s'agit d'une décision rendue en première instance, qui va faire l'objet d'un appel et n'est en aucun cas définitive.

Le 29 janvier 2013, la Cour de cassation a rendu cinq arrêts qui rejettent la demande de la société AGO et prononcent la radiation de l'affaire dans l'attente d'une décision définitive de la Juridiction Administrative concernant l'arrêté de cessibilité.

Concrètement, jusqu'à expiration de l'ensemble des recours devant les juridictions administratives à l'encontre de l'arrêté de cessibilité (Cour administrative d'appel de Nantes et ultérieurement Conseil d'Etat), la Cour de cassation met le dossier en attente en ne prononçant aucune décision.

Cette décision est donc favorable aux intérêts des expropriés puisqu'elle sanctionne la volonté de la société AGO de « passer en force » sans laisser le temps aux juridictions saisies de statuer.

Enfin, il sera relevé que l'accord politique signé par l'équipe du candidat François Hollande en 2012, stipule qu'aucune expulsion des propriétaires et exploitants n'interviendra avant que la Cour de Cassation se soit prononcée sur l'Ordonnance d'expropriation du 18 Janvier 2012.

<http://www.reporterre.net/spip.php?article3793>

.....

Voici le texte des arrêts de la Cour de Cassation :

http://www.reporterre.net/IMG/pdf/ND_Landes-Arrets_cassation_v_0.pdf

*****Un un an et demi de sursis pour les opposants ?

Les opposants à l'aéroport Notre-Dame-des-Landes n'ont de cesse de clamer qu'ils viennent d'obtenir un sursis d'au moins un an et demi.

Saisie pour se prononcer sur la validité de l'ordonnance d'expropriation des maisons et terrains nécessaires à la réalisation de l'aéroport, la Cour de cassation a en effet promis de trancher l'affaire, une fois que tous les recours déposés devant la juridiction administrative seront épuisés. Malins, les opposants vont donc saisir la cour administrative d'appel de Nantes pour contester un récent jugement du tribunal administratif en leur défaveur.

La procédure aura l'avantage de gagner de nombreux mois. « Logiquement, les délais classiques font que la cour administrative d'appel ne rendra pas son arrêt avant un an, note Julien Durand, figure tutélaire de l'opposition. On pourra encore contester au besoin le nouveau jugement devant le Conseil d'État. Au minimum, on gagne un an et demi. »

L'accord avec le PS: un vrai talisman

Qui plus est, selon l'accord signé à l'issue de la grève de la faim des opposants en mai 2012, les élus socialistes - notamment Jean-Marc Ayrault, désormais Premier ministre - se sont engagés à ne pas expulser les résidents légitimes tant que la Cour de cassation, notamment, n'aura pas examiné le dossier de l'aéroport.

« Soit Jean-Marc Ayrault respecte cet accord, et le projet prend du plomb dans l'aile car Vinci ne pourra pas mener de travaux sur les terres expropriées, soit il trahit sa parole et on nous entendra » prévient Julien Durand.

<http://www.presseocean.fr/actualite/notre-dame-des-landes-un-an-et-demi-de-sursis-pour-les-opposants-04-02-2013-57558>

